

## Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale du Lundi 1 décembre 2025

Lieu : EHPAD Bellevue – salle de restauration

Début de la séance : 15 h00

### Ordre du jour

1. Présentation de la nouvelle directrice
2. Point d'avancement des travaux
3. Qualité / Gestion des risques
4. Épidémie de gale : point de situation
5. Projets d'animation pour l'année 2026
6. Organisation du repas de Noël – 10 décembre 2025
7. Inauguration de la salle à manger rénovée
8. Projet d'établissement 2026–2031
9. Mouvements du personnel
10. Facturation des repas invités
11. Élections des membres du CVS – Année 2026
12. Questions diverses

Une feuille d'émargement a été signée au début de la séance. Celle-ci contient l'autorisation d'enregistrement vocal, permettant l'utilisation de la voix des participants uniquement dans le cadre de la rédaction du présent compte rendu. L'enregistrement n'est ni diffusé ni conservé au-delà du temps nécessaire à sa rédaction. La réunion a donc été enregistrée conformément à l'information préalable donnée aux membres du CVS.

### 1. Présentation de la nouvelle directrice

Madame Alisa HEBERT se présente aux membres du CVS. Elle est directrice de l'EHPAD Bellevue depuis le 8 octobre 2025. Elle a exercé auparavant en tant que directrice adjointe à l'EHPAD de Saint-Macaire-en-Mauges (49) et a débuté sa carrière comme assistante de direction en EHPAD. Elle travaille dans le secteur médico-social depuis près de neuf ans, exclusivement en EHPAD.

Elle est diplômée en 2025 d'un Master 2 en gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle souligne son attachement au secteur gériatrique et aux personnes âgées, ainsi que sa volonté de s'inscrire dans la durée à la direction de l'établissement.

Elle présente sa vision de « l'EHPAD de demain » :

- un établissement ouvert sur l'extérieur, inséré dans la vie de la commune ;
- des projets transversaux impliquant les familles, les partenaires, les générations ;

- un lieu de vie où l'on se sent « comme à la maison », et non une structure fermée ;
- la recherche de continuité de vie et de maintien du lien social.

Elle évoque brièvement son parcours personnel (mariée, trois enfants, arrivée en France en 2010, double nationalité franco-russe).

## **2. Point d'avancement des travaux**

### **Salle à manger**

La nouvelle salle à manger a été livrée et rouverte aux résidents depuis le 17 novembre 2025. Les repas de midi et du soir y sont de nouveau pris. Les membres du CVS soulignent le cadre agréable, lumineux et spacieux, en contraste avec l'ancienne organisation (salle fermée, cloisons, deux services, ambiance sombre).

### **Travaux partie administrative**

Les travaux de réorganisation et d'agrandissement de la zone administrative sont en cours. Conséquences principales :

- réduction et réorganisation temporaire des places de stationnement ;
- possibilité de se garer derrière l'établissement ou à proximité des petites maisons (en respectant les places réservées aux habitants) avec accès piéton par le petit portail latéral, actuellement ouvert.

Durée prévisionnelle : jusqu'en septembre 2026. À terme, un accueil agrandi et des bureaux supplémentaires permettront de meilleures conditions d'accueil des familles et de travail pour les équipes (regroupement IDEC / médecin coordonnateur dans l'aile administrative).

### **Travaux en chambres**

Les travaux sont organisés par « colonnes » de chambres.

- La deuxième colonne devrait être livrée avant les vacances de Noël 2025.
- Les déménagements des résidents concernés auront lieu durant la première, voire la deuxième semaine des vacances de Noël.
- Le démarrage de la troisième colonne est prévu à partir du 1er janvier 2026.

La capacité restera à 83 places (au lieu de 86) tant que les travaux ne sont pas achevés. Des retards et malfaçons ont été constatés sur certaines phases de chantier. La direction rappelle que ces aléas sont fréquents dans les travaux de rénovation et que les entreprises interviennent pour reprendre les éléments non conformes.

Remarque d'un membre : stores à moteur ne fonctionnent pas correctement dans la salle à manger et la température peut rapidement monter lorsqu'il fait beau.

Réponse de la direction confirme que ce dysfonctionnement a déjà été signalé à l'entreprise et que les reprises nécessaires seront effectuées.

## **3. Qualité / Gestion des risques**

La directrice rappelle que l'amélioration de la qualité passe par une bonne culture de signalement. Un premier bilan des fiches d'évènements indésirables (FEI) depuis septembre montre un faible nombre de déclarations.

Evènements signalés récemment :

- deux sorties inopinées de résidents, rapidement retrouvés ;
- deux évènements liés au linge (pertes) ;

- un évènement lié à la perte d'un appareil dentaire ;
- un oubli de descendre un résident en salle à manger ;
- l'épisode d'épidémie de gale (détaillé au point suivant).

La direction souligne que :

- tout évènement « anormal » ou inhabituel doit être signalé (par les professionnels mais aussi, indirectement, via les observations des résidents et familles) ;
- sans signalement, il est difficile de mettre en place des actions correctives adaptées.

À partir de janvier 2026, un travail renforcé sera conduit avec les équipes sur la culture de signalement et le suivi des plans d'actions.

La direction s'engage à présenter, lors d'un prochain CVS, une restitution structurée du bilan des évènements indésirables et des actions mises en œuvre.

#### **4. Épidémie de gale : point de situation**

La directrice fait un retour détaillé sur l'épisode d'épidémie de gale qui a touché l'établissement à l'automne 2025.

Nature de l'épisode :

- Environ 12 résidents et 13 salariés touchées.
- Il s'agissait d'une gale hyperkératosique (dite « norvégienne »), forme très contagieuse avec une forte densité de parasites sur la peau.

Organisation de la prise en charge

Traitements en deux phases :

##### **1. Première phase le 3 novembre :**

- administration d'un traitement médicamenteux à l'ensemble des résidents ;
- pour les résidents infectés : douche, application de crème, changement complet de draps le soir puis le lendemain ;
- changement de draps dans toutes les chambres le lendemain ;
- lavage de tout le linge personnel infecté à 60 °C ;
- traitement par aérosols spécifiques des fauteuils et supports en tissu.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, 12 personnes supplémentaires ont été mobilisées en plus des équipes habituelles. Le personnel de l'EHPAD a répondu présent, la direction remercie à nouveau les agents pour leur mobilisation et l'esprit d'équipe.

##### **2. Deuxième phase le 12 novembre :**

- reprise du même protocole (médicament, douche, crème, changement de draps pour les cas infectés, changement de draps pour tous les résidents le lendemain).

Entre ces deux phases, plusieurs arrêts maladie ont été enregistrés parmi les équipes, rendant impossible un deuxième rappel massif du personnel. La direction a alors sollicité l'aide d'EHPAD voisins (Nalliers, Saint-Hermine, Pissotte et Vouvant). Des renforts soignants sont venus appuyer les équipes de Bellevue les 12 et 13 novembre.

Mesures complémentaires

- Suspension temporaire des visites afin de limiter les risques de diffusion extérieure (la gale étant très contagieuse).
- Information des cas contacts extérieurs pour qu'ils consultent leur médecin.
- Maintien de consignes strictes : gestes barrières, éviter les embrassades, ne pas manipuler le linge ni s'asseoir sur les lits.

Situation à la date du CVS

- Plus aucun nouveau cas déclaré.
- Quelques résidents restent sous surveillance, car le traitement peut provoquer des lésions de grattage qui entretiennent l'inconfort.
- La période de surveillance est maintenue jusqu'au 23 décembre 2025 (délai maximal d'incubation).

La direction rappelle que :

- l'ensemble des traitements (médicaments, produits, renforts) a été pris en charge par l'EHPAD ;
- cette crise a été éprouvante pour les résidents et les équipes, mais a été surmontée grâce à la solidarité interne et à l'appui des établissements voisins.

Aucune question supplémentaire n'est posée par les membres du CVS.

## 5. Projets d'animation pour l'année 2026

L'animatrice présente les temps forts de la fin d'année 2025 et les premières perspectives pour 2026.

Fin d'année 2025

- Sortie au cinéma le 2 décembre.
- Goûter de remerciement pour les bénévoles, animé par une accordéoniste le 4 décembre.
- Arbre de Noël avec les enfants le 17 décembre (enfants du personnel, petits-enfants et arrière-petits-enfants des résidents bienvenus, sous forme de « kermesse de Noël »).
- Sortie pour voir les illuminations de Noël à Thouarsais le 18 décembre.
- Repas de Noël le 10 décembre, organisé avec les résidents.

Début d'année 2026 et premières perspectives

- Partenariat renouvelé avec le centre de loisirs de l'Hermenault :
  - organisation d'un bal masqué pour le carnaval le 11 février (enfants / résidents) ;
  - rencontres intergénérationnelles régulières au fil de l'année.
- Organisation d'un défilé de mode inter-EHPAD avec Saint-Hermine et Pissotte, accueilli à Bellevue : projet festif en cours de construction.
- Partenariat renouvelé avec le Relai petite enfance du pays de Fontenay le comte

La programmation pour le reste de l'année 2026 sera précisée au fur et à mesure et présentée lors des prochains CVS.

## 6. Organisation du repas de Noël – 10 décembre 2025

Le repas de Noël aura lieu le 10 décembre 2025.

Compte tenu du contexte de gale et de la période d'incubation, il a été décidé que :

- le repas de Noël 2025 se déroulera uniquement avec les résidents et le personnel ;
- les familles ne seront pas présentes à ce repas, par précaution sanitaire.

## **7. Inauguration de la salle à manger rénovée**

L'inauguration conviviale de la nouvelle salle à manger sera couplée avec les vœux de la direction pour la nouvelle année et se déroulera autour de la galette des rois prévue en janvier 2026. Les familles seront invitées à venir découvrir ce nouvel espace de vie aux côtés des résidents et des équipes.

La date fixée est le samedi 10 janvier.

Les familles recevront un mail pour s'inscrire à cet événement.

## **8. Projet d'établissement 2026–2031**

La directrice rappelle que :

- tout EHPAD doit disposer d'un projet d'établissement couvrant une période de cinq ans ;
- ce document définit les grandes orientations et priorités de l'établissement (qualité de vie, accompagnement, ressources humaines, ouverture sur le territoire, etc.) ;
- le projet actuel de Bellevue est arrivé à échéance (fin 2024).

Une nouvelle démarche d'élaboration de projet d'établissement sera engagée courant 2026, pour une période 2026–2031 (ou 2027–2032 selon le calendrier exact à confirmer).

Méthode envisagée :

- constitution de groupes de travail distincts et/ou mixtes : résidents, familles, professionnels de l'EHPAD, intervenants extérieurs (médecins, kinésithérapeutes, bénévoles, partenaires), membres du conseil d'administration ;
- participation sur la base du volontariat ;
- réflexion par ateliers sur différents thèmes :
  - cadre de vie, animation, vie sociale,
  - accompagnement au quotidien et qualité des soins,
  - relations avec les familles,
  - ouverture de l'EHPAD sur le territoire, continuité des parcours,
  - réponse aux besoins spécifiques du secteur (raréfaction des médecins traitants et paramédicaux, etc.).

Objectifs :

- construire un projet collectif et réaliste, qui reflète la vision de l'EHPAD de demain et les attentes des résidents actuels et futurs ;
- produire un document vivant, utilisé dans la vie quotidienne de l'établissement, et non « rangé dans un placard » ;
- respecter les obligations réglementaires de transmission du projet d'établissement à l'ARS et au Département.

La direction prévoit d'organiser des ateliers (environ tous les 1 à 2 mois) et adressera prochainement un calendrier aux résidents et aux familles.

Les membres du CVS se disent favorables à cette démarche participative.

## 9. Mouvements du personnel

Situation au jour du CVS :

- 3 arrêts maladie en cours ;
- 3 congés maternité en cours, arrivant à échéance en janvier 2026.

Entre le 15 et le 30 novembre, l'établissement a connu un pic d'absences :

- 6 arrêts maladie simultanés,
- 3 congés maternité,  
soit 9 absences à gérer, en plus du contexte d'épidémie de gale.

Jusqu'ici, l'EHPAD fonctionnait sans recours à l'intérim soignant depuis 2023/2024, grâce à une organisation interne permettant de remplacer les absences avec les équipes en place. Face au pic d'absences de novembre, et afin de ne pas épuiser les équipes présentes, la direction a fait appel à des agences d'intérim sur une quinzaine de jours.

Les intérimaires recrutés étaient :

- diplômés ou expérimentés en EHPAD ;
- présentés comme adaptés à ce type d'accompagnement.

Les résidents n'ont pas exprimé de difficultés particulières concernant la présence de nouveaux visages.

Organisation du planning

- Le planning comprend habituellement un « poste supplémentaire » et un poste « volant » permettant d'absorber 1 à 2 absences temporaires.
- Au-delà, l'organisation devient fragile et impose des solutions complémentaires (agents hôteliers basculant sur des tâches de soins simples, recours ponctuel à l'intérim, etc.).
- L'une des forces de l'établissement est la polyvalence d'une partie des agents hôteliers, capables d'intervenir en appui des soins et de continuer à assurer ménage et distribution des repas.

Les trois congés maternité sont d'ores et déjà remplacés. Il restera les arrêts maladie à couvrir de manière adaptée.

## 10. Facturation des repas invités

Situation actuelle

- Certains repas invités étaient jusqu'ici réglés par chèque, à part, par les familles, en dehors de la facture du résident.

Évolution imposée par la trésorerie

- L'EHPAD étant un établissement public, la trésorerie exige la suppression progressive du paiement par chèque.
- En conséquence, les repas invités devront désormais être intégrés directement sur la facture mensuelle du résident.

Modalités pratiques

- Si les familles ne souhaitent pas que le coût du repas reste à la charge du résident, elles pourront effectuer un virement sur le compte du résident pour le rembourser.

Aucune question particulière n'est soulevée sur ce point.

## 11. Élections des membres du CVS – Année 2026

Rappel du cadre réglementaire

Le CVS doit comprendre :

- des représentants des résidents, élus par les résidents ;
- des représentants des familles ou représentants légaux, élus par les familles ;
- des représentants du personnel ;
- un représentant de la collectivité ou de la personne morale gestionnaire ;
- le directeur, membre de droit avec voix consultative.

Pour être membre du CVS, il faut :

- appartenir à l'une de ces catégories ;
- être volontaire ;
- pouvoir participer aux réunions (2 à 3 fois par an) ;
- être motivé pour contribuer aux décisions concernant la vie quotidienne de l'établissement.

Situation actuelle

- Une présidente résidente est élue.
- La participation des autres membres se fait de manière ouverte, en fonction de l'intérêt pour les sujets.

Ce fonctionnement, bien que souple, n'est pas pleinement conforme à la réglementation. La direction propose d'officialiser les membres présents dans un premier temps (inscription formelle), puis d'organiser de véritables élections en 2026 sous forme d'un projet d'animation citoyenne :

- appel à candidatures parmi les résidents ;
- accompagnement pour rédiger de petites présentations (portraits, motivations, idées) ;
- affiches, slogans et campagnes dans l'établissement ;
- organisation d'un jour de vote avec urne, isoloir et liste d'émargement ;
- dépouillement et proclamation des résultats dans un cadre convivial.

Possibilité d'élargir le projet (affiches sur les panneaux d'expression de la commune, temps de rencontre, etc.) est évoquée sur le ton de l'humour mais avec un fond sérieux : maintenir la vie citoyenne en EHPAD.

La direction s'engage à proposer un calendrier des étapes en 2026.

Question en lien avec les élections municipales à venir :

- Il est rappelé qu'il n'est pas possible d'installer un bureau de vote officiel à l'EHPAD, ces lieux étant définis par décision préfectorale.
- Les résidents peuvent toutefois voter par procuration, ou être accompagnés au bureau de vote de la commune si leur état de santé et l'organisation le permettent.

La direction indique qu'un travail d'anticipation sera engagé avec la mairie pour faciliter, autant que possible, l'exercice du droit de vote des résidents.

## 12. Questions diverses

- Question sur l'organisation du vote lors des prochaines élections municipales : voir ci-dessus (procurations, accompagnement éventuel).
- Question sur le remplacement des congés maternité : confirmation que les trois congés maternité sont bien remplacés.

Aucune autre question n'est soulevée.

Fin de la séance 16h15.

Les participants sont ensuite invités à partager un goûter convivial dans la nouvelle salle à manger.

Fait à L'Hermenault, le 01/12/2025

La Présidente du CVS : .....

La Directrice : ..... 



..... 7 13